



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commission cantonale de l'enfance et de la
jeunesse CEJ
Kantonale Kinder- und Jugendkommission JuK

Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Fachstelle für Jugendförderung

Bd de Pérolles 24, case postale 29, 1705 Fribourg

T +41 26 305 15 49,
www.fr.ch/enfance-jeunesse

Impact de la crise de coronavirus pour les enfants et les jeunes et le domaine de l'enfance et de la jeunesse

Recommandations de la CEJ en matière de promotion et de protection des enfants et des jeunes

Madame la Conseillère d'Etat,
Mesdames et Messieurs,

La situation liée au coronavirus a marqué l'année 2020 et elle continuera d'influencer et de changer la vie sociale dans son ensemble en 2021 certainement. La pandémie de coronavirus a de nombreuses conséquences à tous les niveaux et notamment sur le quotidien des enfants, des jeunes. Avec la présente lettre, la CEJ, organe cantonal de coordination de la politique de l'enfance et de la jeunesse observe et s'inquiète des conséquences diverses et à long terme de cette crise sur les enfants et les jeunes.

Avec cette lettre de recommandation, la CEJ, fait valoir les aspirations, les préoccupations et les besoins des enfants et des jeunes et émet, comme le lui permet sa mission légale, plusieurs recommandations à l'intention du Conseil d'Etat, des communes et des différents organismes institués pour la gestion de la crise sanitaire. Ces recommandations proposent d'une part d'informer et d'impliquer au mieux les enfants et les jeunes eux-mêmes lors de décisions qui les concernent liées à la pandémie du COVID-19, et d'autre part de soutenir le domaine des activités de jeunesse extrascolaires qui permettent de favoriser le développement harmonieux des enfants et des jeunes et cela, malgré la crise sanitaire en cours.

Depuis mars 2020, les membres de la CEJ dans leurs différents domaines d'activité ont observé et suivi avec une attention toute particulière l'impact de la crise sanitaire sur les enfants et les jeunes. La CEJ est en mesure de formuler des recommandations qui prennent en compte non seulement les observations du terrain mais également les prises de position et sources de savoirs publiées pour le domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse :

- > La prise de position du Comité de l'ONU des droits de l'enfant au début d'avril signale les risques et énumère plusieurs craintes dont des conséquences à long terme sur la santé physique et mentale des enfants et des jeunes de tous les âges, la participation limitée des enfants et des jeunes ainsi que le manque de prise en compte de leur avis lors de la définition des mesures et lors des phases d'assouplissement.
- > La lettre de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) qui a été transmise fin mars 2020 à Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset et à la CDAS. La CFEJ partage ses préoccupations concernant la protection des enfants et des jeunes, l'exercice de leurs droits dont ceux à l'éducation, aux loisirs et à l'information, et la pérennité des prestations de soutien socio-éducatif. Dans sa réponse, Monsieur Berset relève que ce sont des questions importantes qu'il s'agit d'étudier sur le long terme en prévision d'une éventuelle deuxième vague afin d'agir au mieux pour

aider les enfants et les jeunes qui souffrent particulièrement de cette situation de crise. Le Comité de la CDAS a également répondu dans ce sens.

- > Les lettres de recommandations de la CDAS du 26 mai 2020 et du 11 décembre 2020, adressées respectivement aux membres de la CPEJ et aux directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Elles exposent les enseignements tirés de la première vague de coronavirus en ce qui concerne la promotion et la protection de l'enfance et la jeunesse et annoncent la constitution d'une Task Force dans le domaine de la protection de l'enfance. Elles appellent les cantons à ne pas fermer ou réduire les offres de base destinées aux enfants et jeunes et au contraire, à soutenir les offres de promotion destinées aux enfants et aux jeunes, y compris les camps de vacances.
- > La synthèse des constats, expériences et préoccupations établie par les membres de la Plateforme interdirectionnelle «Encouragement Précoce» liés à la crise induite par le COVID-19 et de ses conséquences pour le domaine de la petite enfance, a été soumise à la CEJ lors de sa séance du 22 juin 2020. Elle attire l'attention sur les conséquences de cette pandémie pour le domaine spécifique de la petite enfance et propose des mesures correspondantes. La synthèse regroupe les défis constatés dans neuf domaines thématiques.
- > Diverses études ont été lancées en Suisse et à l'étranger, notamment en Allemagne, en France, à l'Université de Fribourg, de Genève, de Zurich et de Berne, pour mieux connaître l'impact sur les enfants et les jeunes, de la pandémie d'une part, et des mesures prises depuis le printemps 2020 d'autre part. A titre d'exemples, on peut évoquer les recherches ci-dessous.
 - > Les premiers résultats d'une recherche de l'Université de Fribourg sur le vécu des parents lors de la fermeture des écoles dans les cantons de Fribourg et Vaud, montrent que ce sont essentiellement les femmes qui ont géré la situation à la maison, que les parents ont eu le sentiment d'être beaucoup sollicités par l'école et qu'il y a eu un décalage entre ce qui est dit par l'école et ce qui est vécu par les parents.
 - > Une autre recherche menée par les Universités de Berne et de Zurich comprend des études transversales et longitudinales avec des enfants entre 0 et 18 ans, sur les conséquences psychiques du COVID-19. Les premiers résultats montrent que les impacts sont très différents en fonction de l'âge. Chez les jeunes enfants, on constate une augmentation des comportements agressifs alors que chez les adolescent.e.s, les symptômes de l'isolement social se manifestent plutôt sous forme de problèmes psychiques comme le stress ou la dépression.
 - > Une étude synoptique de l'OFSP¹ «Influence du COVID-19 sur la santé psychique» montre que la pression et les maladies psychiques sont inégalement réparties et que certains groupes sont particulièrement touchés, en particulier les enfants et les jeunes qui ont des difficultés à supporter la réduction des contacts avec leurs pairs et à ne pas pouvoir vivre une vie sociale et affective normale. Cela corrobore les constats faits par les services des cliniques psychiatriques pour enfants et jeunes qui sont actuellement beaucoup plus fortement sollicités, voire surchargés.
 - > Les chiffres apportés par le CHUV² et les HUG ainsi que les témoignages de la ligne 147 de Pro Juventute présentés sur la RTS lors de la journée d'action du 10 décembre 2020 de l'OFSP

¹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/news/news-20-11-2020.html>

² Kerstin von Plessen, chef du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHUV

en faveur de la santé psychique³, montrent que les tentatives de suicide et les conduites suicidaires sont en augmentation chez les adolescent.e.s et les jeunes adultes.⁴

- > De nombreux témoignages dans différents médias montrent que les jeunes ont beaucoup de mal à se projeter dans l'avenir et ont le sentiment qu'on leur vole leur jeunesse. Les jeunes qui fréquentent les écoles de degré tertiaire sont mis devant d'importants défis étant donné les difficultés multiples liées à l'enseignement à distance. Qu'ils soient encore en formation ou jeunes diplômés, ils sont en outre très inquiets en ce qui concerne les conséquences économiques et sociales de la crise. Le choc de la Covid-19 bouleverse profondément leur entrée dans la vie et leur vision du monde.
- > Finalement des observations faites sur le terrain montrent qu'un nombre grandissant de familles subissent de plein fouet les conséquences économiques et financières de la crise. La précarité s'installe durablement dans ces familles qui réussissaient jusque-là à cumuler des petits boulots pour nouer les deux bouts. Or la dégradation des conditions de vie des familles a un impact important sur le bon développement des enfants et sur les possibilités d'épanouissement et d'intégration des adolescent.e.s et des jeunes adultes. Nombreux sont ceux qui sont actuellement durement affectés par une situation familiale marquée par la pauvreté et l'instabilité.

Les résultats de ces différentes études, analyses empiriques et sondages montrent que les conséquences de la pandémie diffèrent selon la situation de chacune et chacun. Malgré de nombreuses incertitudes, on peut toutefois tirer comme conclusion générale que les inégalités sociales se sont accrues pendant ces mois de crise et continuent de s'accroître, et que, par voie de conséquence, l'inégalité des chances entre les enfants et les jeunes tend à augmenter.

Constats de la CEJ

Lors de ses séances du 22 juin 2020 et du 14 décembre 2020, la CEJ a mené des discussions approfondies sur l'impact de la crise sanitaire sur les enfants et les jeunes.

Les membres de la CEJ ont mis en évidence le fait que les professionnel.le.s de l'animation socioculturelle tout comme les acteurs associatifs du domaine enfance-jeunesse ont su rapidement s'adapter à la nouvelle situation et ont fait preuve d'une grande créativité pour trouver de nouvelles façons d'agir et tenter de répondre aux besoins des enfants et des jeunes et de maintenir le contact avec eux, tout en tenant compte des mesures sanitaires. Le CEJ constate néanmoins que les acteurs du domaine ont été confrontés à de grandes incertitudes en l'absence d'informations spécifiques pour leur secteur d'activité et que cela a constitué une source de difficulté supplémentaire. A cela s'est ajouté le fait que les décisions fédérales, cantonales et communales ne concordent pas toujours et que, dans un tel contexte, il est particulièrement difficile de s'orienter et de savoir quelles directives appliquer sur le terrain. Il est apparu une grande disparité en matière de maintien, ou non, des offres destinées aux enfants et aux jeunes selon les communes, ce qui a entraîné de grandes différences de traitement pour les enfants et les jeunes résidant sur le territoire cantonal.

³ <https://www.swissinfo.ch/fre/toute-l-actu-en-bref/la-sant%C3%A9-psychique-au-coeur-d-une-journ%C3%A9e-d-action/46202054>

⁴ <https://www.rts.ch/info/suisse/11785276-victimes-atypiques-du-covid19-les-ados-souffrent-sur-le-plan-psychique.html>

Dans cette situation de changements continus et de besoin accru de clarifications de la part des acteurs du terrain, la CEJ relève le rôle important de coordination et de soutien qu'a joué le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) qui a participé de manière très active à l'élaboration rapide de plans de protection⁵ appropriés au domaine de la promotion de l'enfance et de la jeunesse.

Cependant la CEJ fait remarquer qu'il a été difficile, pour les enfants, les jeunes et les organisations fribourgeoises de l'enfance et de la jeunesse, de se faire reconnaître comme acteurs à part entière et, qu'aujourd'hui encore, les décisions communiquées par les autorités ne les prennent pas suffisamment en compte malgré les efforts de faire remonter les besoins auprès des organes concernés. Les autres secteurs comme l'école, le sport ou la culture sont définis beaucoup plus précisément et les structures plus fortement institutionnalisées. Cela permet un lobby plus fort et une plus grande représentativité de leurs intérêts. La CEJ estime nécessaire de faire un travail d'« advocacy » similaire pour le domaine de l'enfance et de la jeunesse et les enfants et les jeunes eux-mêmes.

Recommandations de la CEJ

Il ressort de ces échanges que la CEJ fait siennes les conclusions des études et sondages précités et constate que l'on est face à une urgence sanitaire en matière de santé mentale des enfants et des jeunes. Dans ce contexte, et étant donné l'importance pour le bien-être physique et psychique des enfants et des jeunes, de se rencontrer, d'être avec leurs amis, de faire des activités de groupe et d'avoir accès à des personnes de référence et de confiance en dehors de la famille et de l'école, la CEJ demande au Conseil d'Etat :

- > de reconnaître le rôle et l'importance des activités de jeunesse extrascolaires sportives, culturelles, artistiques, environnementales, socio-éducatives, etc. avec ou sans hébergement et en dehors du cadre scolaire, pour le bon développement, le bien-être et la bonne santé physique et mentale des enfants et des jeunes.
- > de ne pas interdire systématiquement la tenue des camps, au-delà du 31 mars 2021, adapter les décisions en fonction de la situation sanitaire et laisser ouvertes les possibilités de faire des activités alternatives ou à la journée.
- > de reconnaître, comme cela est le cas pour les autres secteurs, le SEJ/Bureau de promotion des enfants et des jeunes dans sa fonction de centre de compétence cantonal en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse, et de l'impliquer, dans la préparation des décisions concernant l'enfance et la jeunesse, tout comme lors d'actions de communication envers les enfants et les jeunes.
- > d'améliorer et de systématiser la coordination et les flux d'informations entre l'OCC, le SEJ/BPEJ, charge à ce dernier d'assurer le passage des informations avec les acteurs du domaine.
- > de mettre en évidence les informations relatives à ce secteur d'activité dans un onglet idoine «enfance-jeunesse» sur le site internet de l'Etat de Fribourg dédié à la pandémie de COVID-19.
- > de veiller, avec les diverses collectivités publiques concernées, à soutenir les activités et animations enfance et jeunesse extrascolaires.
- > de consulter les enfants et les jeunes pour les décisions liées à la pandémie qui les concernent, par exemple en impliquant formellement le Conseil des jeunes dans les organes de conduite cantonaux.

⁵ DOJ/AFAJ, Frisbee, etc.

Conclusion

La crise actuelle ne va pas s'arrêter brusquement et, malgré la perspective d'amélioration apportée par la vaccination, il est fort probable que notre société doive continuer à vivre un certain temps encore avec le virus⁶. La CEJ estime que cette crise se double aujourd'hui d'une véritable crise du sens, en particulier pour la jeune génération. Dès lors, les mesures prises pour limiter la propagation du coronavirus ne doivent pas péjorer durablement les conditions de base favorables au développement harmonieux des enfants et des jeunes et à leur possibilité de se projeter dans leur avenir.

Au vu de ces différents constats issus d'études, d'observations de terrain et de préoccupations exposés ci-dessus, la CEJ recommande, en conclusion, de se pencher avec plus d'attention sur les effets à long terme de la pandémie de coronavirus sur les enfants et les jeunes, et d'inclure dans ses décisions les opinions des enfants et des jeunes, de manière à diminuer les facteurs de stress et à renforcer les facteurs de protection pour que la crise sanitaire ne leur vole pas, ni leur jeunesse et ni leur avenir.

Fribourg, le 27 janvier 2021



Stéphane Quéri
Président



Laurent Menoud
Vice-Président

⁶ voir interview de Anne Lévy directrice de l'OFSP : <https://www.migros.ch/fr/Magazine/2020/entretien-anne-levy-ofsp.html>